



## AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS (ES)

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur

<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné(e) .....

Demeurant à .....

Téléphone : .....-.....-.....-.....-..... Mail : .....

Responsable légal et agissant en ma qualité de :

Père

Mère

Tuteur

✍ Autorise le jeune mineur :

Nom : ..... Prénom : ..... Né le : .....

à pratiquer la plongée sous-marine au sein du **BUC Plongée**

✍ Je l'autorise à participer aux éventuelles sorties et activités connexes\* que le club pourrait organiser pendant la saison. \*(fosse, carrière, mer et événements promotionnels)

✍ De plus, j'accepte que les responsables du club autorisent, en mon nom, une prise en charge médicalisée en cas de besoin.

✍ Autorise le BUC Plongée à utiliser son image pour promouvoir ses activités :

Sur les réseaux sociaux (Facebook, etc...)  Sur son site internet

Sur des photos ou imprimés  Sur des journaux, newsletters, flyers

Fait à Besançon, le .....

Signature :